

## SYNTHÈSE

La séance présidée par Jean-Marie Vanlerenberghe commence par une demande d'avis d'opportunité pour une enquête de conjoncture nouvelle effectuée auprès des administrations publiques, venant ainsi compléter le dispositif des enquêtes conjoncturelles de l'Insee. Elle a pour objectif de recueillir des informations quantitatives et surtout qualitatives sur l'investissement des collectivités locales, puis de renseigner un baromètre régulier et durable des dépenses envisagées par les services publics locaux. En France et dans le DOM, 3 000 collectivités locales, toutes les régions, tous les départements, toutes les communes et groupements à fiscalité propre (GFP) de 10 000 habitants ou plus, et une partie des communes et GFP de 1 000 à 9 999 habitants seront interrogées trimestriellement. Le Président se demande si une interrogation annuelle ne suffirait pas. L'Insee indique qu'à la lumière du suivi effectué auprès des entreprises, le rythme trimestriel est le plus adapté pour assurer la meilleure estimation des dépenses d'investissement. Le président accorde un avis d'opportunité favorable à cette enquête.

Lors de l'élaboration du moyen terme 2014-2018, le Conseil du Cnis avait considéré opportun que la Commission Territoires traite des statistiques transfrontalières, sujet central à cette séance introduit par [la mission opération transfrontalière \(MOT\)](#). Cette institution veille à la fois à la prise en compte des intérêts des territoires transfrontaliers au sein des stratégies et politiques nationales et européennes, et assiste ces mêmes territoires dans la mise en oeuvre des programmes nationaux et européens pour leur développement. Pour mener à bien cette double ambition, elle s'appuie sur un important réseau d'acteurs publics et privés locaux. Il est rappelé qu'une des composantes du programme Interreg V (2014-2020) est la coopération transfrontalière (Interreg A) qui nécessite un certain nombre des statistiques propres à éclairer l'action publique pour la création de projets communs. Mais cela pose le double problème de méthodologie différente entre pays, et de domaines encore peu observés comme l'inclusion sociale, le coût du foncier, la mesure du développement économique, voire de sujets impossibles à traiter par manque de données statistiques consolidées comme la mobilité des frontaliers ou l'utilisation du sol. Pour autant, des expériences européennes existent comme celle menée par [l'observatoire statistique de l'Arc jurassien](#) (Ostaj) avec l'étroite et fructueuse collaboration entre la Statistique de Vaud (Suisse) et la direction régionale de l'Insee de Franche-Comté. L'accent est mis sur la nécessité de renforcer la coordination des analyses transfrontalières, de multiplier les partenariats afin de dépasser les obstacles méthodologiques et de parvenir à harmoniser les zonages, les nomenclatures, les concepts, les périodes d'observation... pour permettre des comparaisons cohérentes et mettre en place des stratégies de développement communes.

En témoignage, le « **Sgar' Lorraine** » rappelle que la future région Alsace-Champagne Ardenne-Lorraine (Acal) se trouvera dans une situation transfrontalière forte avec 4 frontières et que des données statistiques seront indispensables pour des politiques d'aménagement territorial homogènes. L'ensemble des intervenants précisent que par ailleurs ils sont confrontés à des problèmes de visibilité de leurs travaux et donc de financement. La statistique publique, en rappelant les contraintes budgétaires qui s'imposent à elle, indique qu'elle poursuivra ses efforts pour la mise à disposition de données transfrontalières. Des dispositifs bilatéraux -comme celui de l'Ostaj- et le déploiement de l'information statistique au carreau devraient permettre, une meilleure prise en compte par les pouvoirs publics de ces territoires. Ceux-ci se révèlent en effet de véritables laboratoires pour l'action européenne, précise la MOT. Le CGET<sup>2</sup> indique que des signes encourageants pour l'avenir de ces travaux apparaissent, du fait de l'intérêt particulier de la présidence européenne du Luxembourg (appel à projets dans le cadre Interreg) et de l'implication de la Direction générale de la politique régionale (DG Regio)<sup>3</sup> dans les travaux de la MOT.

Puis, la Commission s'est attachée à faire un zoom sur deux exemples de coopération entre pays portant sur le déplacement à nos frontières : la circulation des poids lourds et la mobilité des ménages. En effet, l'élaboration de solutions communes dans la politique européenne des transports et déplacements nécessite la mise à disposition de données statistiques, tant pour une bonne connaissance de l'intensité des passages, des destinations, que pour la mise en oeuvre de politique de sécurité routière, de secours, d'infrastructures et de mesure d'impacts environnementaux.

Le dispositif d'observation de transports routiers de marchandises sur l'arc alpin est harmonisé entre les pays concernés et associés : la Suisse, l'Autriche et la France. Initialement, chaque pays disposait de son propre système d'information alimentant une base commune Caft (Cross Alpine Freight transport) sur les

<sup>1</sup> Secrétariat général pour les affaires régionales - Préfecture de région

<sup>2</sup> Commissariat général à l'égalité des territoires

<sup>3</sup> Service de la Commission européenne chargé des actions européennes en faveur du développement économique et social des régions défavorisées de l'Union européenne

flux de marchandises (poids lourds et trains) et leurs caractéristiques. Peu à peu les systèmes se sont coordonnés suite à des accords européens et aux accidents survenus dans les tunnels, donnant naissance à un observatoire permanent des transports de marchandises dans la région alpine. Le nouveau dispositif 2015 s'articule autour de l'enquête Transport routier de marchandises (TRM) en France et en Europe (règlement européen), enquête menée par tous les pays européens alimentant ainsi une base commune coordonnée par Eurostat. La France interroge en continu 80 000 poids lourds, sur 6 points de passage principaux (Alpes et Pyrénées). L'enquête menée observe les trajets, la destination, le tonnage, les points d'entrée et de sortie du territoire. Les itinéraires sur le sol national étant estimés par ailleurs. Ce nouveau dispositif est pérenne et assure la qualité de données régulièrement mises à jour à des coûts réduits. Il pourrait être étendu à d'autres points de passages comme l'Alsace, le Pas de Calais et le Nord.

De son côté, la métropole européenne lilloise (MEL) a engagé, avec les régions belges wallonnes et flamandes, une démarche d'observation de la mobilité des ménages, avec le support technique du Cérema<sup>4</sup> (Standard Certu) et sous coordination du GECT<sup>5</sup> **Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai**. Les objectifs communs de ces trois territoires sont de disposer de données récentes selon les différents modes de déplacements des habitants (y compris le métro pour la première fois), d'éclairer les politiques publiques pour permettre une modélisation du trafic, et de mesurer a posteriori les politiques de déplacements instaurés par le PDU<sup>6</sup> qui arrive à son terme. Cet important travail de coordination entre les trois territoires a permis de surmonter quelques obstacles : difficulté d'accès au registre national belge pour le tirage de l'échantillon, réorganisation des périodes de collecte, langues, etc. pour parvenir à un résultat commun sur le concept même de déplacement, sur le questionnaire, les contrôles de qualité. Les premiers résultats sont prévus pour fin 2016

La connaissance transfrontalière du système productif est abordée par une présentation de l'EuroGroups Register (EGR) : il s'agit d'un répertoire statistique des groupes multinationaux créé en coopération entre Eurostat et les services statistiques des États membres européens et les pays de l'AELE<sup>7</sup>. Ce registre contient des informations économiques structurelles sur les entreprises qui font partie de groupes multinationaux ayant un intérêt en Europe. Il a pour objectif d'harmoniser les statistiques des pays européens, notamment sur les Fats<sup>8</sup>. La France est particulièrement active dans la constitution de cet EGR. Elle dispose d'un équivalent national, Lifi<sup>9</sup>, qui enregistre depuis 1980, tous les liens capitalistiques entre unités légales, y compris entre unités légales française et étrangère. À cela s'ajoute le Répertoire des entreprises contrôlées majoritairement par l'État (Recme) qui permet d'isoler les entreprises (y compris les filiales et les sous-filiales) contrôlées directement ou indirectement par l'État. Ce système d'information permet de repérer les régions principales d'implantation des groupes, leurs établissements, leurs secteurs d'activité, sachant qu'actuellement les travaux permettant de mieux appréhender la nationalité des centres de décision se poursuivent.

En matière d'observation territoriale, les changements institutionnels impactent fortement **le programme 2016 de la statistique publique** qui doit s'adapter à la carte communale du fait de nombreuses fusions de communes, à la carte de l'intercommunalité suite à la création des métropoles, à la nouvelle carte régionale, aux regroupements de communautés de communes du fait de la loi Notre, aux nouveaux quartiers prioritaires de la ville. À noter plus particulièrement de nouvelles informations concernant les revenus par la mise à disposition de données infracommunales et une production en matière d'emploi de statistiques trimestrielles par un rapprochement des niveaux national (Insee-Acoss) et régional, ainsi que l'exploitation de la déclaration sociale nominative (DSN) pour une meilleure connaissance de l'emploi local (pour 2017-2018). Par ailleurs, les données XY seront généralisées pour les données de la base permanente d'équipements, tandis qu'une nouvelle version de Corine Land Cover permettra de nouveaux travaux sur l'occupation du sol. Le plan de lutte contre la pauvreté 2015-2017 engendra le calcul de nouveaux indicateurs.

Le Président rappelle la nécessité de rester vigilant en matière de statistiques ultramarines dans les domaines particuliers de la santé et de l'environnement.

---

<sup>4</sup> Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

<sup>5</sup> Groupement européen de coopération territoriale

<sup>6</sup> Plan de déplacements urbains

<sup>7</sup> Association européenne de [libre-échange](#)

<sup>8</sup> FATS (Foreign Affiliates Trade Statistics), statistiques qui visent à évaluer tant l'activité des filiales de firmes étrangères sur le territoire propre (inward), que l'activité de filiales de firmes domestiques à l'étranger (outward)

<sup>9</sup> Enquête sur les liaisons financières entre sociétés